

| Nombre de membres en exercice: 11 | Séance du 25 mai 2023 |
|--|---|
| Présents : 7 | L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq mai l'assemblée régulièrement convoquée le 25 mai 2023, s'est réunie sous la présidence de Benoit OUDIN |
| Votants: 8 | Sont présents: Benoit OUDIN, Annie VERHUST, Alexandre MAZURAI, Thierry ORIGNE, Michèle TURPIN, Christelle SOURDILLE, Danièle LEPAGE Représentés: Xavier MAUCCI par Benoit OUDIN Excuses: Franck CARPENTIER, Olivier BRIDOU, Philippe CLERGEOT Absents: Secrétaire de séance: Alexandre MAZURAI |

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

DEVIS DES FENETRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les modifications apportées à l'ordre du jour.

Objet: APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 03 AVRIL 2023 - DE 2023 023

Le procès verbal de la séance du 03 avril est approuvée par tous les membres présents.

APPROUVE

Objet: LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL : MAINTIEN A UN LOYER INFERIEUR AU PLAFOND DES LOYERS DE TYPE INTERMEDIAIRE DE L'ANAH - DE 2023 024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la demande de subvention formulée auprès du Parc Naturel Régional du Gâtinais français pour le remplacement des fenêtres du logement communal la commune doit s'engager sur la destination du logement et le montant du loyer,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- S'ENGAGE à maintenir le logement communal à titre de résidence principale et à un loyer inférieur au plafond des loyers de type intermédiaires de l'ANAH ;
- CHARGE Monsieur le Maire d'en informer le Parc Naturel Régional du Gâtinais français.

APPROUVE

Objet: AVIS SUR LE DOSSIER DEPOSE PAR LA SAS VGB BIOGAZ - DE 2023 025

Vu l'arrêté préfectoral n°2023/DRIEAT/UD77/036 du 10 mars 2023 portant mise à disposition du public du dossier d'enregistrement déposé par la SAS VGB BIOGAZ aux fins d'être autorisée à construire et à exploiter une installation de méthanisation agricole sur le territoire de la commune d'Aufferville (77570) et à épandre le digestat produit par cette installation sur des terres agricoles situées dans les départements de Seine et Marne (77) et du Loiret (45),

Vu le dossier de demande d'enregistrement déposé par la SAS VGB BIOGAZ le février 2023, complété le 27 février 2023, aux fins d'être autorisée à construire et à exploiter une installation de méthanisation agricole sur le territoire de la commune d'Aufferville (77570) et à épandre le digestat

produit par cette installation sur des terres agricoles situées dans les départements de Seine et Marne (77) et du Loiret (45),

Considérant que le Conseil Municipal est invité à rendre un avis avant le 7 juin 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, **émet un avis défavorable** :

- sur la construction de l'installation de méthanisation agricole sur le territoire de la commune d'Aufferville ;
- sur l'épandage du digestat sur le territoire de la commune de Chevrainvilliers ;
- sur l'alimentation par voie routière de l'installation et les nuisances en découlant.

REJETE

Objet: CONVENTION AVEC LA SAFER - DE 2023 026

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays de Nemours propose de passer une convention avec la SAFER,

Le coût de cette convention sera totalement gratuit pour les communes, étant pris en charge à 100% par la Communauté de Communes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la SAFER.

APPROUVE

Objet: CONTRAT DE LOCATION DU PHOTOCOPIEUR - DE 2023 027

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat de location du photocopieur actuel est arrivé à son terme, et donne lecture de la nouvelle proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle proposition de location pour une durée de 63 mois ;

- DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2023.

APPROUVE

Objet: DEVIS DES FENETRES - DE 2023 028

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de remplacer les dernières fenêtres vétustes du bâtiment mairie côté cour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- RETIENT le devis de l'entreprise S.COTILLARD pour un montant de 3367 € HT ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis ;
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2023.

APPROUVE

INFORMATIONS DIVERSES

1. Fonds vert (réserve incendie) : le dossier est toujours en instruction ;
2. L'apéritif communal aura lieu le 16 juin ;
3. La réunion pour l'élection des délégués pour les élections sénatoriales aura lieu le vendredi 9 juin à 19h00 ;
4. Projet 27 rue du Gâtinais : un nouvel architecte a été reçu en mairie mi-avril, aucun permis de construire n'a encore été déposé ;
5. FREE : implantation de l'antenne - aucune date n'est connue pour le début des travaux ;
6. Des meubles de rangement ont été achetés afin de pouvoir classer des archives et le matériel de l'atelier d'activités créatives.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00

Vu par Nous, Maire de la Commune de Chevrainvilliers pour être affiché le 1er juin 2023 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884

Le Maire
Benoît OUDIN

Le secrétaire de séance,
Alexandre MAZURAS



